

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 5 Novembre 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du Conseil Municipal du 3 Septembre 2024**
- 2) **Information de la décision N°2024-004 : Acte modificatif de la régie de recettes Complexe Touristique**
- 3) **Finances**
Exécution des dépenses d'investissement 2025 du budget principal en l'absence de budget primitif
Exécution des dépenses d'investissement 2025 du budget eau & assainissement en l'absence de budget primitif
Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (budget eau-assainissement)
Ventilation 2024 de la subvention Collège Louis Cahuzac de Quarante
Ventilation 2024 de la subvention Arm7 Communit7
- 4) **Personnel communal**
Mise à jour du tableau des emplois
Instauration du Compte Epargne Temps
Attribution de bon d'achat au personnel communal non titulaire de droit privé (contrats aidés...)
- 5) **Eau-Assainissement**
Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023
Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023
- 6) **Affaires communales**
Accompagnement du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour le projet d'Installation Solaire Photovoltaïque sur le château
Participation au 106^{ème} Congrès des Maires
Aliénation parcelle communale C 349 à la Communauté de Communes Sud Hérault
Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité
Convention de partenariat de recherche paléontologique
- 7) **Sujets divers**

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 5 Novembre 2024 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, 16 octobre 2024



Le Maire,


Laurent BRUNET